

Édito



Le premier schéma départemental unique des solidarités 2024-2029 a été adopté par l'Assemblée Départementale, en session le 27 septembre.

Il représente un acte fort au service de la population et un engagement pour les 5 prochaines années.

De la naissance jusqu'au grand âge, le Département accompagne les habitants de son territoire et particulièrement les plus fragilisés par l'âge, le handicap, les difficultés familiales ou économiques. Anticiper, organiser, planifier cette solidarité est la mission que la loi a donnée à la collectivité, chef de file des solidarités.

Les engagements pour le « Pour bien vivre en situation de handicap »

Un enjeu majeur de ce schéma est de renforcer la fluidité et sécuriser les parcours en particulier pour les jeunes de 16 à 25 ans et les personnes handicapées vieillissantes à domicile. Il se traduit par la recherche d'une meilleure coordination entre les acteurs concourant à l'accompagnement et à la prise en charge des personnes en situation de handicap, une plus grande articulation entre le domicile et les établissements et un décloisonnement entre les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Il entend également engager une réflexion sur les lieux d'hébergement, en diversifiant l'offre existante et développant des solutions intermédiaires. L'ambition pour ces deux axes est de proposer une offre graduée et territorialisée du domicile jusqu'à l'établissement.

Le maintien à domicile, qui correspond au souhait des personnes, est une réponse réaffirmée par le Département. Il entend construire, à travers le service départemental de l'autonomie, une stratégie à long terme qualitative et équilibrée intégrant l'anticipation de la perte d'autonomie et le soutien des proches aidants.

Enfin le Département souhaite promouvoir la prévention dans l'objectif, en particulier, de lutter contre l'isolement des personnes et de leurs aidants.

Madame Cécile CHEVILLARD, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Autonomie, Personnes âgées et Personnes en situation de handicap.

UNE

Des droits pour toute la vie

Il y a eu une réforme en janvier 2019.

Maintenant, certaines personnes en situation de handicap ont le droit à certaines aides pour toute la vie.

Cette réforme concerne les personnes qui ont un handicap qui sera toujours là.

Pourquoi avoir fait cette réforme ?

Cette réforme simplifie la vie des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap vont faire moins de démarches.

Avant la réforme, les personnes en situation de handicap devaient souvent refaire des demandes à la MDPH, même si leur handicap n'avait pas changé.

Ça change pour quelles aides ?

Ça change pour les aides suivantes :

- L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) pour les personnes qui ont un taux d'incapacité de 80% ou plus et qui ont besoin d'aide toute leur vie pour certaines activités.
- La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- La carte mobilité inclusion « invalidité ».
- L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) à 80 %. L'ACTP permet de payer l'aide à domicile. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) a remplacé l'ACTP en 2005. Certaines personnes ont choisi de garder l'ACTP.

Qui peut avoir des aides pour toute la vie sans faire de demande à la MDPH ?

Pour avoir droit aux aides pour toute la vie, il faut :

- Avoir un dossier en cours à la MDPH.
- Avoir depuis 15 ans ou plus l'AAH, la RQTH, la carte mobilité inclusion invalidité, l'ACTP, ou le complément de ressources.

La réforme permet à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et à la Présidente du Conseil départemental de donner des droits à vie :

- Si votre situation permet de vous donner des droits à vie, vous recevrez un courrier de la MDPH.
- Si votre situation change, vous avez toujours le droit de faire une nouvelle demande à la MDPH.

Au mois de juillet, 236 personnes ont reçu leur notification de droits à vie.

2 fois par an, la MDPH enverra les notifications de droits à vie aux nouvelles personnes qui pourront en bénéficier.

INFORMATIONS MDPH

ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant - CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 75 26 66

Mail : info@mdph37.fr

Site : www.mdp37.fr

HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Un numéro de téléphone unique : 02 47 75 26 66 de 13h30 à 16h30
les lundi, mardi, mercredi et vendredi

Fermeture de la MDPH tous les jeudis après-midi

VIE DE LA MDPH

Votre avis est important

Chaque année, la MDPH réalise une enquête de satisfaction auprès des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Pour participer à l'amélioration de nos services, vous pouvez répondre à cette enquête jusqu'au 31/12/2024 :

- en allant sur le site : <https://mamdpd-monavis.fr/>

- à l'accueil de la MDPH tous les matins



Participez à l'amélioration de la qualité de service de votre MDPH !

Aidez-nous à améliorer notre qualité de service en prenant quelques minutes pour répondre à notre questionnaire de satisfaction. Ce questionnaire anonyme s'adresse aux personnes en situation de handicap ou à leurs proches.

Pour y répondre : scannez le QR code avec votre smartphone ou rendez-vous sur :



mamdpd-monavis.fr



ÉCHO DU MÉDICO-SOCIAL

Le DAME du Mûrier

Depuis le 2 septembre 2024, les IME de l'association Les Elfes et les services ambulatoires sont regroupés en DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif).

Tout le dispositif enfance de l'association se nomme donc le DAME du Mûrier. Installé dans de nouveaux locaux à Saint-Cyr-sur-Loire, le DAME propose de l'accueil de jour et de l'internat (anciens IME Les Elfes et Robert Debré), 4 unités d'enseignement externalisé dans deux écoles primaires et deux collèges et le SESSAD du Mûrier pour la modalité ambulatoire.

Contact : DAME du Mûrier, 33 rue Eugène Chevreul – 37540 Saint-Cyr-sur-Loire. Tél : 02 47 5571 00 – damedumurier@elfes37.org

Des rencontres professionnelles avec les partenaires du médico-social

Afin de répondre au mieux aux sollicitations des professionnels des établissements et services médico-sociaux (ESMS), la MDPH a initié cette année 5 rencontres collectives qui se sont déroulées dans un lieu différent à chaque fois. Nous avons pu échanger sur les thématiques suivantes :

- Les missions de la MDPH, l'accueil en territoire, la communication avec la MDPH ;
- Le formulaire, le service en ligne, le parcours d'un dossier ;
- Le GEVA (guide d'évaluation) enfance ;
- Le GEVA (guide d'évaluation) adulte ;
- Les prestations.

Les professionnels des ESMS ont été nombreux à chaque rencontre. Ces temps de partage ont permis grâce à leur richesse, de renforcer le partenariat entre les professionnels de la MDPH et les professionnels des ESMS dans l'intérêt des personnes accompagnées.

D'autres partenaires ont manifesté leur intérêt pour ces temps d'information collective ; nous réfléchissons pour de nouvelles propositions en 2025.

EMPLOI

L'ANRH, acteur majeur du handicap et de l'insertion dans l'emploi

Depuis 70 ans, l'ANRH, association reconnue d'utilité publique pionnière de l'inclusion professionnelle, s'engage activement pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. À travers ses 20 entreprises adaptées et 4 ESAT dans 9 régions de France, l'association offre des solutions concrètes, telles que l'intégration avec un cadre de travail adapté, des aménagements de poste et un soutien psychologique et social individualisé.

Depuis 2018, l'ANRH a étendu son expertise en proposant le "CDD Tremplin", un dispositif flexible pour accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers une entreprise "classique". Ce programme sur mesure vise à renforcer leur employabilité en intégrant un volet formation et un accompagnement professionnel spécifique assuré par les chargés d'insertion.

L'ANRH a élargi ses missions pour devenir un véritable partenaire RH, facilitant le recrutement de personnes disposant d'une



**CRÉATEURS D'EMPLOIS
À VALEUR HUMAINE AJOUTÉE**

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) correspondant aux besoins réels de compétences des entreprises. Reconnue comme "entreprise insérante" dans un rapport de la Cour des comptes en 2023, l'ANRH affiche un taux de Sorties Positives de près de 30% avec plus de 260 contrats signés.

À l'entreprise adaptée ANRH de Tours, Emilie Hans, Chargée d'insertion, recrute et accompagne des demandeurs d'emplois en situation de handicap, les aidant à acquérir de nouvelles compétences et à trouver un emploi durable. Des entreprises telles que l'Assurance retraite caisse nationale de Tours ont déjà recruté des collaborateurs passés par l'ANRH, témoignant ainsi de l'efficacité de cette approche inclusive.

Contact : ZI La Milletière 13 rue Joseph Priestley 37100 Tours - 02 47 37 97 59 - contact-ea-tours@anrh.fr

CITOYENNETÉ

Réso2pairs

Réso2pairs, SDIS et MDPH : Partager pour se comprendre

Le centre de formation du SDIS 37 propose une formation SUAPSH (Secours d'Urgence Aux Personnes en Situation de Handicap) aux sapeurs-pompiers. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les pompiers aux particularités des personnes en situation de handicap. Depuis 2016, la MDPH participe à l'élaboration des formations en facilitant la mise en relation avec différents acteurs.

Le handicap psychique est au programme cette année avec l'élaboration d'un fascicule en langue des signes, co-construit avec le CAIS (Centre d'Action et d'Information sur la Surdit ), et d'un autre sur les interventions aupr s de personnes avec autisme en collaboration avec la F d ration Autisme Centre-Val de Loire.

Le partage de savoirs exp rientiels des personnes concern es a tout son sens pour permettre aux pompiers de mieux appr hender les probl matiques rencontr es lors de leurs interventions. La MDPH a mis en relation le R so2pairs et le lieutenant Deniau, en charge de cette formation. Apr s un temps d' change et de d couverte, les pairs concern s par un trouble psychique ont particip    la derni re session de la formation SUAPSH. Ils ont partag  leurs exp riences,  chang  avec les pompiers et ont aussi mesur  les contraintes des pompiers lors des interventions.

Tous ont fait un retour positif et constructif sur ce partage. Des pistes de r flexion sont en cours pour mettre en  uvre des outils facilitant une meilleure compr hension respective.



« Je donne mon avis pour la nouvelle loi handicap 2025 »

La loi du 11 f vrier 2005, pour l' galit  des chances, la participation et la citoyennet  des personnes handicap es, a introduit de nombreux droits et des obligations.

20 ans apr s, les objectifs en mati re d'accessibilit  ne sont pas atteints.

Le Conseil national consultatif des personnes handicap es (CNCPH) a lanc  une consultation citoyenne le 21 octobre pour recueillir vos avis et propositions.

Vous pouvez y participer jusqu'au 31 janvier 2025 sur le site Purpoz - Handicap : modernisons nos lois - (<https://purpoz.com/project/handicap-modernisons-nos-lois/presentation/presentation>)

Retrouvez toutes les informations sur le site :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

R PIT ET PROCHES AIDANTS

Suite de l'appel   projets lanc  par la Direction Autonomie du Conseil d partemental et la MDPH

Aujourd'hui en France, 9.3 millions de personnes d clarent apporter une aide r guli re   un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Durant l' t , gr ce au soutien financier de la CNSA (Caisse nationale de la solidarit  pour l'autonomie), le d partement a lanc  un appel   projet pour soutenir les aidants de personnes en situation de handicap.

En r ponse   cet appel   projet, sept dossiers ont  t  d pos s. La commission de s lection du 3 octobre pr sid e par Madame C cile Chevillard, Vice-Pr sidente en charge de l'Autonomie, Personnes  g es et Personnes en situation de handicap, a retenu deux dossiers :

- Le Clos Saint Victor – Groupe UGECAM : « Groupe de parole et accompagnement psychologique des aidants de personnes en situation de handicap »
- Enfance et Pluriel : « Week en Evasion pour les aidants ».

VIE DES ASSOCIATIONS

Du nouveau chez  pilepsie France 37

Depuis d but septembre,  milie Salveniac et Val riane Baffert ont repris le flambeau de la d l gation 37 de l'association  pilepsie France.

Leurs objectifs : cr er du lien, informer, accompagner, sensibiliser.

Elles accompagnent et informent les personnes  pileptiques et leur entourage, pour cela des activit s et rencontres sont propos es tous les mois.

 milie et Val riane font aussi des sensibilisations dans les milieux scolaire, associatif, professionnel, institutionnel et partout o  elles sont sollicit es.

Aujourd'hui il existe une cinquantaine d' pilepsies diff rentes qui sont r pertori es. En France, c'est pr s de 700 000 personnes qui sont touch es par l' pilepsie.

 pilepsie-France est une association nationale pr sente dans 81 d partements, elle a pour objet d'am liorer la qualit  de vie des personnes  pileptiques,   cette fin, elle regroupe des personnes  pileptiques et leurs proches, des professionnels b n voles et d'autres associations, dont elle f d re les activit s.

Contact :

37@epilepsie-france.com

06 62 53 80 05

(prise de RDV apr s envoi d'un SMS).

Instagram : [epilepsiefrance_37](https://www.instagram.com/epilepsiefrance_37)

Facebook : [Epilepsiefrance Indre et Loire](https://www.facebook.com/EpilepsiefranceIndre-etLoire).



LOISIRS, SPORT, CULTURE



Le cinéma, c'est
pour tout le
monde !

Ciné Relax à Château-Renault

Depuis le mois de juin, le Cinéma Le Balzac à Château-Renault propose des séances Ciné-Relax.

Les séances Relax sont des séances ordinaires rendues accessibles pour un public qui est habituellement exclu du cinéma.

Elles proposent un environnement accueillant et détendu où chacun peut vivre ses émotions à sa manière, sans crainte.

Il n'y a ni publicité, ni bandes annonces : le film commence dès 14H30.

Qu'ils soient en situation de handicap ou non, c'est tous ensemble que les spectateurs profitent de la projection.

Une séance par mois, en alternance le samedi et le mercredi après-midi.

Tarifs : 5 euros et 4 euros pour les - de 14 ans, pour tous avec ou sans handicap.

Réservation conseillée si vous venez en groupe ou en fauteuil roulant.

Réserver par mail : chateaurenault@cinerelax.org ou par téléphone au 02 47 56 21 76.

Prochaines séances en 2025 :

Samedi 11 janvier,
Mercredi 5 février,
Samedi 1^{er} mars,
Mercredi 2 avril,
Samedi 17 mai,
Mercredi 4 juin.

L'escalade, un sport à la portée de tous

Le Comité territorial d'Indre-et-Loire de la montagne et de l'escalade a été créé le 18 janvier 1988. Il coordonne 10 clubs et 2 structures affiliées dans le département.

Depuis sa création, le comité s'est engagé à développer la pratique de l'escalade avec des cours accessibles aux personnes en situation de handicap, un open para-escalade, des sorties falaises, des formations à destination des clubs.

Très engagé dans sa démarche inclusive, le Comité Montagne escalade d'Indre-et-Loire s'est équipé d'un système audio pour permettre la pratique de l'escalade aux personnes déficientes visuelles.

Comment ça marche ?

L'équipement audio est conçu pour fournir des indications sonores afin de compenser la déficience visuelle et aider les grimpeurs à naviguer sur la paroi.

Le guide et le grimpeur sont donc équipés chacun d'un casque avec micro. Ils sont interconnectés grâce au bluetooth, ce qui permet au pratiquant d'être guidé, mouvement après mouvement, jusqu'en haut du mur.

Le comité a pu financer ce dispositif grâce à une aide de la Région Centre-Val de Loire.

Contact : 06 72 40 67 49 – info@ct37ffe.fr - www.ct37me.wordpress.com



Les clubs de sport labellisés « parasport »

25 clubs de sport dans 17 disciplines différentes sont labellisés « parasport ».

Ce label reconnaît leur volonté et leurs compétences pour accueillir et permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive en mixité avec les autres sportifs.

En 2024, Le Loches athlétique club handball et l'Union sportive renaudine escalade ont obtenu leur première labellisation.

Vous pouvez retrouver la liste des clubs labellisés sur le site de la MDPH 37 à la rubrique Handiguide 37 (<https://www.mdp37.fr/handiguide/activites-sportives.html>)



LA MDPH À VOTRE RENCONTRE

La MDPH a plusieurs missions :

Elle évalue les besoins de compensation des personnes en situation de handicap et permet l'accès aux droits et aux prestations.

Elle a aussi pour mission d'informer les personnes en situation de handicap, les aidants, les professionnels et toutes les personnes qui ont des questions autour du handicap.

La présence des professionnels de la MDPH, pendant les événements publics, est donc importante pour vous rencontrer.

Depuis le dernier numéro de la lettre, la MDPH a participé :

- À la **journée sport et handicap** lors du Congrès de l'UNAPEI, le mercredi 12 juin.
- À la **journée des aidants** de l'HAD, le mardi 18 juin.
- À l'**Activ-bus** en partenariat avec l'AGEFIPH, à l'ESAT ANAIS de Joué-lès-Tours, le vendredi 21 juin.
- Au **forum Anime-toi**, à Amboise, le mardi 24 septembre.
- À la **journée des aidants**, à Loches, le samedi 12 octobre.
- À la **journée des DYS**, à Tours, le samedi 9 novembre.